



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2019-310

Avis public est donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 16 septembre 2019, le conseil de la municipalité de Labelle a adopté le règlement numéro 2019-310 octroyant une aide de 303 000 \$ à l'Association des propriétaires de la Belle Dame du Lac Labelle afin d'assurer la construction d'un chemin sur des terres de la Couronne et son accès au public et décrétant un emprunt à ces fins.

Le règlement numéro 2019-310 a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 16 décembre 2019,
- par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 23 décembre 2019.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Labelle, ce sixième jour de janvier deux mille vingt.

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et directrice générale